

# La Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

## À qui s'adresse cette démarche

Tout adulte qui possède des acquis académiques et/ou de l'expérience de travail significative en relation avec un programme d'études offert en démarche RAC au Cégep de Trois-Rivières.

La RAC en formation technique est une démarche qui permet de faire évaluer et reconnaître officiellement ses compétences acquises grâce à des expériences de vie et de travail en lien avec un programme d'études.

Au terme de la démarche, vous recevrez un document officiel (bulletin, diplôme, etc.) attestant les compétences maîtrisées, comme si vous aviez suivi la formation ici même au Cégep de Trois-Rivières.



## Objectifs

- Obtenir une reconnaissance officielle (bulletin, diplôme, relevé de notes) du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- Augmenter ses chances de décrocher un emploi ou accroître ses chances d'avancement.
- Identifier les compétences maîtrisées et acquérir celles manquantes.
- Diminuer la durée d'un parcours de formation.
- Faciliter une réorientation de carrière.

## Conditions d'admission

- Détenir les préalables scolaires du programme visé.
- Détenir une expérience significative en lien avec le programme visé.
- Remettre un dossier complet attestant de ses acquis scolaires et extrascolaires ainsi que procéder à son autoévaluation à l'aide des fiches descriptives qui vous seront remises.

## Les programmes

### Attestation d'études collégiales (AEC)

- Administration commerciale (LCA.CU)
- Superviseur en commerce de détail (LCA.BP)
- Comptabilité informatisée (LCA.DC)
- Gestion financière informatisée (LCA.92)
- Spécialisation en bureautique (LCE.4U)
- Bureautique, comptabilité et coordination (LCE.SE)
- Dessin et surveillance des ouvrages en génie civil (EEC.2M)
- Agent support à la gestion des ressources humaines (LCA.DT)
- Gestion de groupe et organisation du travail (EJN.0A)
- Techniques de graphisme (NTA.1H) **NOUVEAU!**

### Diplôme d'études collégiales (DEC)

- Techniques de comptabilité et de gestion (410.BO).

## Durée

La durée d'une démarche de la RAC dépend de vos acquis académiques et expérientiels et de votre objectif de reconnaissance en lien avec le programme d'études choisi. Cette durée peut aussi varier selon les disponibilités des personnes ressources, le nombre de compétences identifiées à évaluer, et le plus important, votre propre disponibilité à vous investir à la démarche.

## Pour plus d'informations :

**Hugo Cloutier, conseiller pédagogique**

hugo.cloutier@cegeptr.qc.ca

819 376-1721, poste 2119



## Démarche

ÉTAPE 1	<p><b>Rencontre d'information de groupe/individuelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Présentation de la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences, ses particularités, ses exigences.</li><li>- Distribution de formulaires à remplir par les personnes intéressées : demande d'admission, liste des pièces au dossier, etc.</li></ul>
ÉTAPE 2	<p><b>Dépôt du dossier de candidature</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Paiement de <b>60 \$</b> pour couvrir les frais d'admission.</li><li>- Lettre de motivation en regard des compétences du programme d'études choisi ainsi que pour l'appréciation du français écrit.</li><li>- Diplôme d'études secondaires et relevé de notes du ministère, bulletins d'études collégiales et relevés de notes universitaires s'il y a lieu, certificat de naissance.</li><li>- Demande d'admission complétée.</li><li>- Document attestant le statut de résident du Québec.</li><li>- Lettre de confirmation d'emploi dans un domaine pertinent.</li><li>- Curriculum vitæ détaillé et descriptions de tâches.</li><li>- Carte de compétences en lien avec le programme d'études ou formations complémentaires.</li><li>- Fiches d'auto-évaluation.</li></ul>
ÉTAPE 3	<p><b>Entrevue de validation</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Paiement des frais de <b>45 \$</b> reliés à l'entrevue de validation.</li><li>- Entrevue de validation menée par des spécialistes du programme d'études.</li><li>- Poursuite de la démarche si la candidature est recommandée par les spécialistes et le conseiller responsable de la démarche.</li><li>- Remise du bilan de l'entrevue</li></ul>
ÉTAPE 4	<p><b>Évaluation des compétences</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Paiement de <b>50 \$</b> par compétence à évaluer (jusqu'à concurrence de 500 \$).</li><li>- Signature de l'entente</li><li>- Pour évaluer les compétences, le Bureau de la reconnaissance des acquis et des compétences du CÉGEP de Trois-Rivières propose différentes activités d'évaluation. Ces activités peuvent comprendre des travaux personnels, des tâches à réaliser au cégep ou dans son milieu de travail en présence de spécialistes, etc.</li></ul>
ÉTAPE 5	<p><b>Formation partielle ou complète</b></p> <p>Compte tenu des résultats de l'entrevue de validation ou de l'évaluation des compétences, pour compléter leur parcours, certaines personnes peuvent être invitées à suivre une formation destinée à leur permettre de mieux intégrer les compétences qui n'auraient été démontrées que partiellement. Ces formations peuvent prendre différentes formes : modules de formation en groupe restreint, lectures ciblées, tutorat, etc.</p>